

## Allez, j'y vais ! Je me syndique !

- Pour renforcer le mouvement syndical et lui donner la possibilité de mener des luttes plus efficaces,
- Pour obtenir des avancées significatives,
- Pour contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession, à la défense des collègues dans leurs démarches face à l'administration.

**Ne restez pas seul-es face à l'administration et faites confiance à la FSU-SNUipp 68.**

Profitez du savoir-faire de nos représentants qui vous accompagneront dans vos démarches et tout au

## Cotisation 2024/2025 : 25€

Coût réel après crédit d'impôt : 8,50€

**IMPORTANT** : Avec le **crédit d'impôt**, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un **remboursement** équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

Votre attestation fiscale vous parviendra en 2026 pour la déclaration des revenus de l'année 2025 (qui comprend toute l'année scolaire 2024-2025).

L'interlocutrice des AESH du 68 :



Isabelle LUGA

Les autres membres du bureau :

								
<b>Mariane</b> BROSSE- HEIMBURGER	<b>Ghislaine</b> UMHAUER	<b>Valérie</b> POYET	<b>Jonas</b> HEYBERGER	<b>Julie</b> ANTZ	<b>Isabelle</b> LUGA	<b>Sarah</b> CIRILLO	<b>Bénédicte</b> MEY	<b>Dominique</b> FELS-RICCI

Reconnaître  
le travail des  
**aesh**  
en leur garantissant  
un véritable statut  
et un salaire digne 

### Où va ma cotisation?

20€ sont reversés à la trésorerie nationale de la FSU-SNUipp pour financer, entre autres, les publications «POUR» et «Fenêtres sur Cours» que vous recevrez. Le reste permet à la FSU-SNUipp 68 de fonctionner, financer les actions (manifestations, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental «Couleurs d'école», et participer à une caisse de solidarité.

